

# BULLETIN MUNICIPAL LE TEMPLE MEDOC

LE TEMPLE MEDOC



## MAIRIELETEMPLE

Téléphone 05.56.26.51.31

Mail : [mairiedutemple@orange.fr](mailto:mairiedutemple@orange.fr)

Site : [www.mairie-le-temple.fr](http://www.mairie-le-temple.fr)

## AGENCEPOSTALE

Téléphone 05.56.26.53.66

N° 58

JANVIER 2020

---

## SOMMAIRE

<b><i>Les dossiers du Conseil Municipal</i></b>	<b>3-8</b>
<b><i>S.I.R.P. Le Temple-Saumos</i></b>	<b>9-10</b>
<b><i>La vie scolaire</i></b>	<b>11</b>
<b><i>L'Esquirou</i></b>	<b>12</b>
<b><i>Le conseil municipal des jeunes</i></b>	<b>13</b>
<b><i>Les informations civiles</i></b>	<b>14-17</b>
<b><i>Les informations sociales</i></b>	<b>18-21</b>
<b><i>La vie associative</i></b>	<b>22-28</b>
<b><i>La vie paroissiale</i></b>	<b>29</b>
<b><i>L'état civil</i></b>	<b>30</b>
<b><i>Le bloc-notes</i></b>	<b>31</b>

*Jean-Luc Pallin et son conseil municipal vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle années 2020.*

*Santé pour vous et vos proches*

# LES DOSSIERS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ensemble des dossiers 2019 du conseil municipal sont résumés ci-dessous.

## COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018

*(Séance du 18 février 2019)*

Le conseil municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2018 avec un résultat de clôture de 90 437,94 euros (excédent) dont la répartition est la suivante :

- Section de fonctionnement (excédent) 104 777,73 euros
- Section d'investissements (déficit) -14 339,79 euros

Le compte administratif 2018 est en adéquation avec le compte de gestion 2018. Le montant des restes à réaliser du compte administratif 2018 est de 195 625,47 euros (dépenses d'investissement).

## BUDGET 2019

Le conseil municipal a adopté :

Lors de la séance du 15 Avril 2019 : Le budget primitif de l'exercice 2019 qui s'équilibre en recettes et dépenses :

- A la somme de 474 703,48 euros pour la section de fonctionnement
- A la somme de 379 690,30 euros pour la section d'investissement.

Lors de la séance du 22 novembre 2019 : la Décision modificative n°1 De 87 900 euros qui s'équilibre en recettes et dépenses d'investissement

Lors de la séance du 20 décembre 2019 : la Décision modificative n°2 qui s'équilibre en recettes et dépenses :

Section investissement	
Dépenses.....	+72 710 euros
Recettes .....	+72 710 euros
Section Fonctionnement	
Dépenses.....	+29 950 euros
Recettes .....	+29 950 euros

## FONDS DE CONCOURS

*(Séance du 21 Novembre 2019)*

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de demander un Fonds de Concours à la Communauté de Communes Médullienne en vue de participer à l'achat du terrain et de la maison à côté de la Mairie, à hauteur de 10 000,00€.

## PRETS TRESORERIE

*(Séance du 29 mai 2019)*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de souscrire auprès du Crédit AGRICOLE suivant les propositions en date du 17 mai 2019

- Une ligne de trésorerie de cinquante mille euros (50.000 €) au taux de 0.310 % d'une durée de 12 mois
- Un prêt Attente de subventions de quatre-vingt-huit mille euros (88.000 €) au taux de 0.54 % d'une durée de 2 ans.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide ces propositions et autorise Mr le Maire à souscrire ces emprunts.

### **TAUX D'IMPOSITION – EXERCICE 2019**

*(Séance du 15 Avril 2019)*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer pour 2019 les taux suivants (identiques à ceux de 2018) :

- |                     |         |
|---------------------|---------|
| - Taxe d'habitation | 14,18 % |
| - Foncier bâti      | 14,63 % |
| - Foncier non bâti  | 20,36 % |

### **FDAEC 2019 – AFFECTATION DE LA DOTATION COMMUNALE**

*(Séance du 15 Avril 2019)*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la dotation communale pour l'exercice 2019 s'élève à 11 097,00 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter la totalité de la dotation FDAEC 2019 aux travaux d'aménagement de la ludobibliothèque.

### **INDEMNITE DU RECEVEUR**

*(Séance du 21 Novembre 2019)*

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De demander le concours du receveur pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983.

L'état liquidatif du 1 décembre 2019 présenté par le trésorier s'élève à la somme de 342,09 euros. Cette indemnité a été attribuée à Monsieur LHOTE Patrick, receveur, en sa qualité de conseiller financier de la commune de Le Temple

### **MODIFICATION DES STATUTS CDC MEDULLIENNE**

*(Séance du 18 février 2019)*

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes « Médullienne ».

L'article 4-3-3 relatif à l'assainissement :

conseil, contrôle et suivi des assainissements non collectifs, est modifié.

La communauté de communes exerce au lieu et place des communes une mission de contrôle des assainissements non collectifs (SPANC). Le service pourra le cas échéant accompagner les habitants dans leurs démarches de demandes de subventions.

## AVENANT 2019 CONVENTION ENFANCE JEUNESSE (CEJ) 2019 AVEC LA CAF ET LA CDC

(Séance du 21 Novembre 2019)

Le Conseil municipal, décide de signer l'avenant n°1 à la convention N° 201800423 entre la Communauté de Communes Médullienne et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, afin de pouvoir toucher le subventionnement de la CAF de 8 400 € annuels sur un budget allant de 55 000 € à 58 000 € entre 2019 et 2021.

## OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « MEDULLIENNE »

(Séance du 18 février 2019)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- s'oppose au transfert obligatoire de la compétence Eau à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 à la communauté de communes « Médullienne »,
  
- décide de reporter le transfert de la compétence Eau au 1<sup>er</sup> Janvier 2026,
- souhaite continuer à adhérer au syndicat intercommunal adduction eau potable Saumos-Le Temple,
  
- précise que la présente délibération sera notifiée au Préfet du département et au Président de la communauté de communes « Médullienne ».

## SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS

(Séance du 20 décembre 2019)

Association des anciens combattants	310,00 euros
AGVT	600,00 euros
ACST	600,00 euros
Union sportive Le Temple-Le Porge (football)	600,00 euros
Association des amis de l'église	490,00 euros

Soit un total de 2600 euros

## TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

- Entretien de la voirie : 2eme tranche de la route de Targon,
- Amélioration de la vie sociale : réalisation du bâtiment « Microcrèche » et finalisation du bâtiment Ludo bibliothèque (mobilier, VRD...). L'inauguration de la ludo bibliothèque a eu lieu le 24 mai 2019.
- Etude du cimetière
- Acquisition du terrain BOS et de la maison avec son terrain 16 rte du Porge (le 9 janvier 2020)
- Achat de mobilier urbain : jardinières, potelets, panneaux...
- Sentier pédagogique
- Matériel « Zéro Phyto »

- Aire de co-voiturage
- Accès pour les piétons sur la départementale direction Bordeaux entre l'église et la route de La Lebade

### **VENTE DES ACTIONS SPL AU SIRP**

*(Séance du 21 Novembre 2019)*

Monsieur Le Maire propose de procéder à la cession de 3 actions au prix de 1 500€ au profit du S.I.R.P. LE TEMPLE-SAUMOS.

Le Conseil Municipal après avoir pris acte de ces informations et en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité cette décision.
- Autorise à l'unanimité la cession de 3 actions au prix de 1 500 € au profit du S.I.R.P. LE TEMPLE-SAUMOS dans la SPL, et donne tout pouvoir à ses représentants au conseil d'administration à l'effet d'agréer et de faire agréer le SIRP (cessionnaire) en qualité de nouvel actionnaire ;
- Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à prendre ou signer tous actes utiles à la cession des actions de la SPL Enfance Jeunesse Médullienne et à percevoir le paiement du prix de 1 500 € et d'en donner quitus.

### **PARTICIPATION 2020 LOCATION ALGECO GENDARMERIE**

*(Séance du 21 Novembre 2019)*

Le conseil municipal a émis un avis favorable à l'unanimité à la participation financière de la commune d'un montant de 123,00 euros à partir de l'année 2020 pour la location de deux modulaires nécessaires aux services de la Gendarmerie de Lacanau.

### **RECENSEMENT 2020 DE LA POPULATION : DESIGNATION ET REMUNERATION DU COORDONNATEUR PRINCIPAL COMMUNAL, DU COORDONNATEUR ADJOINT COMMUNAL ET RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS**

*(Séance du 21 Novembre 2019)*

Afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2020, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le maire à recruter par arrêté les agents recenseurs pour assurer le recensement de la population en 2020.
- De fixer la rémunération à l'indice majoré
- De désigner : Nathalie BOMPAIN comme Coordonnateur Principal et Nathalie BOURGALLE comme Coordonnateur Adjoint.  
Les intéressées désignées bénéficieront pour l'exercice de cette activité d'une décharge partielle de leurs activités.
- de récupérations du temps supplémentaire effectué.
- du remboursement de leurs frais de mission.
- De fixer la rémunération au SMIC horaire au prorata du nombre d'heures effectuées.
- De prévoir les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2020.

**SUITE A LA DISSOLUTION DU SYNDICAT DE VOIRIE DU CANTON CASTENAU DE MEDOC, LES COMMUNES D'ARSAC ET DE CASTENAU DE MEDOC ONT CONTESTE LA DECISION PRISE PAR LE PREFET : PROPOSITION DE PRENDRE UN AVOCAT COMMUN AVEC LES COMMUNES CONCERNEES POUR SE DEFENDRE ET SE PREMUNIR**

*(Séance du 21 Novembre 2019)*

Monsieur le Maire informe le Conseil, que les communes d'Arsac et de Castelnau de Médoc contestent l'arrêté du préfet devant le tribunal administratif. Suite à la dissolution du syndicat de voirie du canton Castelnau de Médoc, aucune solution de reclassement n'avait été trouvée pour les deux derniers personnels de ce syndicat. Le Préfet a décidé d'en placer un sous la responsabilité d'Arsac et un sous la responsabilité de Castelnau de Médoc. D'où leur contestation de cette attribution. Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition du Maire de prendre un avocat commun avec les communes concernées qui le souhaitent, pour se défendre et se prémunir et à signer toutes pièces y afférentes.

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

*Ce paragraphe résume l'ensemble des propos tenus lors des séances du conseil municipal de l'année 2019 et a été lu lors de la séance du 16 janvier 2020.*

L'année 2019 a donné lieu à de nombreux échanges publics concernant la gestion des ressources humaines de notre commune.

Différents évènements se sont succédés et ils peuvent être résumés ainsi.

Le décret 2014-513 du 20 mai 2014 crée le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'état. Aussi, en application du principe de parité entre la fonction publique de l'État, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise est transposable à la fonction publique territoriale.

Depuis la mise en place de ce régime le 1er janvier 2017, l'attribution de primes et indemnités du personnel de mairie est soumise à un régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État appelé RIFSEEP.

Depuis la mise en place de ce régime, des attributions de primes et une proposition d'avancement pour un agent du personnel de mairie de catégorie B ont été transmises au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde sans soumission préalable à l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal n'a donc pas voté la mise en place du cadre réglementaire de ces primes.

Cette procédure non conforme est associée à un défaut de conseil de la part de l'organe administratif en charge de la Direction des Ressources Humaines de notre commune.

Le conseil municipal a pris conscience de cette situation anormale lors de la présentation du bilan d'activité et vote du budget de 2019 de la commune.

Par la suite, cette constatation a donné lieu à de nombreuses réunions du conseil municipal.

La secrétaire de mairie a cessé son activité pour raison médicale en avril 2019.

Différentes possibilités ont été envisagées et des actions ont été mises en place.

Pour être transparent, le maire a délégué la gestion des ressources humaines pour le personnel de la Mairie à un adjoint volontaire et pour le personnel du SIRP à un second adjoint volontaire. Cette proposition a été votée avec avis favorable à la majorité et deux arrêtés ont été rédigés.

Des relations tendues se sont installées progressivement au sein des membres de notre conseil municipal.

Deux tendances ont émergé : un groupe majoritaire a souhaité une conciliation interne tandis que le second groupe minoritaire était en attente d'une explication rapide et publique de la part du maire.

La possibilité d'un audit externe a été proposé. Le maire a confié la mission de rechercher un cabinet d'audit à quelques membres du conseil.

Dans ce contexte de tension, la rédaction d'un cahier des charges pour l'audit externe n'a pas été réalisée. Le cabinet d'audit n'a pas été identifié et cela a donc conduit à l'abandon de ce contrôle.

Pour répondre aux questions soulevées au sein du conseil municipal, le maire a fait le bilan des ressources humaines et des arrêtés relatifs, a consulté les autorités administratives (centre de gestion, percepteur, sous-préfecture), et les professionnels du droit (avocat). Une situation financière a été réalisée par le percepteur.

L'ensemble de ces démarches a pris plus de deux mois. Ce délai trop court n'a pas permis de répondre rapidement aux questions soulevées. Le second groupe du conseil municipal a donc saisi les autorités administratives et judiciaires.

Une enquête officielle est actuellement en cours. Cela implique une réserve d'expression des membres du conseil municipal concernant les éléments faisant l'objet de cette enquête.

Dans l'attente des conclusions de l'enquête judiciaire et administrative, le maire et son conseil municipal ont mis en place une nouvelle organisation du secrétariat de mairie :

- L'adjoint volontaire missionné pour la gestion des ressources humaines de la mairie assure le service courant,
- Nathalie Bourgallé est recrutée en CDI (28H pour la mairie) en tant que secrétaire de mairie le 2 septembre 2019,
- Céline Canet est recrutée dans un premier temps pour 3 mois en CDD (20H pour la mairie) pour les missions « état civil », « urbanisme », « fonctionnement de l'agence postale » et assiste Nathalie Bourgallé.

Pour corriger cette procédure non conforme concernant l'attribution des primes et avancements, le maire a fait voter par les membres du conseil municipal l'arrêt d'une partie des primes attribuées et la demande d'avancement n'a pas été retenue. De plus le maire est actuellement en négociation pour solliciter le remboursement des primes perçues dans le cadre de cette procédure.

En début d'année 2020, conformément à la réglementation RIFSEEP, un régime indemnitaire sera mis en place pour tous les agents. La prochaine étape est liée aux résultats de l'enquête en cours.

## REPAS DES AINES

Il a eu lieu le Samedi 1 Février 2020 à la salle des fêtes dans une ambiance très conviviale. 96 personnes y participaient en présence des membres du conseil municipal.

# SIRP

## COMPTE ADMINISTRATIF 2018

(Séance du 22 mars 2019)

Le conseil syndical, réuni sous la présidence de Monsieur BIESSE Jean-Pierre, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jean-Luc Pallin, après s'être fait présenter le budget primitif et les délibérations modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

- Budget principal : un excédent de fonctionnement capitalisé en investissement de 29492,86 euros
- Budget annexe « Régie Transports Scolaires » : un excédent de fonctionnement reporté de 18277,79 euros

## BUDGET 2019

(Séance du 22 mars 2019)

Le Président soumet au conseil syndical le projet de budget qu'il a établi pour 2019 et qui s'équilibre en recettes et dépenses :

Budget principal

Section de fonctionnement : 339182,37 euros

Section d'investissements : 79652,23 euros

Budget Annexe « Régie Transports Scolaires »

Section de fonctionnement : 56777,79 euros

Section d'investissements : 0 euro

Le conseil syndical adopte les budgets à l'unanimité.

## RENTREE SCOLAIRE 2019-2020

119 élèves sont inscrits. Ils sont répartis de la façon suivante

TPS/PS/MS	24 élèves (2 TPS, 19 PS, 3 MS)	FOUGERON Virginie
MS/GS	22 élèves (11 MS, 11 GS)	DE OLIVEIRA Chantal
CP/CE1	22 élèves (15 CP, 7 CE1)	AIMIER Vanessa
CE1/CE2	22 élèves (10 CE1, 12 CE2)	GUIBERT Annie
CM1/CM2	29 élèves (11 CM1, 18 CM2)	DUMORA Edith

:

-

## COURS DE NATATION

Des cours de natation seront dispensés aux élèves de CP et CE 1 à la piscine d'Andernos du 6 avril au 19 juin 2020

## TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

### **Informatique subvention du Département (Ecoles Numériques)**

Dans le cadre du « Plan numérique » ENIR 2019 l'inspecteur d'académie a validé la décision attributive concernant le versement d'une subvention pour les équipements numériques de l'école.

Le Département propose d'accompagner les communes dans l'équipement numérique des écoles et de prendre en charge une partie des dépenses.

Au vu des besoins des enseignants et des devis reçus (achat et installation de 15 ordinateurs équipés pour un montant de 10 352€ soit 12 422€40 TTC et deux TNI (tableaux numériques interactifs) pour un montant de 5 261€ HT soit 6 313€ TTC, Monsieur Le Président propose de négocier les prix des ordinateurs auprès de l'entreprise et demande au Comité Syndical de bien vouloir l'autoriser à signer les devis.

Le conseil municipal a donné à l'unanimité, son accord au Président pour l'achat de quinze ordinateurs équipés et de deux TNI (tableaux numériques interactifs) qui seront installés dans deux classes primaires.

## ACHAT DES ACTIONS AU CAPITAL SOCIAL DE LA SPL (SOCIETE PUBLIQUE LOCALE) ENFANCE JEUNESSE MEDULLIENNE DETENUES PAR LES COMMUNES DE LE TEMPLE ET DE SAUMOS

Dans le but de faire entrer dans le capital de la SPL, le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique LE TEMPLE-SAUMOS il est proposé d'acheter :

- les trois actions au capital de la SPL Enfance Jeunesse Médullienne que la commune de LE TEMPLE détient, au prix total de 1 500 €
- les trois actions au capital de la SPL Enfance Jeunesse Médullienne que la commune de de SAUMOS détient, au prix total de 1 500 €.

De plus, conformément à l'article L1524-5 al 1, les actionnaires ayant au moins 1 siège au conseil d'administration, le Président propose d'accepter les sièges que la commune de LE TEMPLE et la commune de SAUMOS cèdent au S.I.R.P Le TEMPLE-SAUMOS, ainsi le nombre de siège au conseil d'administration resterait maintenu à 18 sièges. Sachant que, les élus des collectivités cédant toutes leurs actions sont démissionnaires d'office de leur mandat de représentant au CA comme à l'AG de la collectivité.

Le Comité Syndical autorise le président à l'unanimité à acheter les 6 actions au prix de 3 000 €.

## GESTION RESSOURCES HUMAINES

Nathalie Bourgallé a un contrat de 8 heures au SIRP en complément de sa fonction de secrétaire de mairie.

## VIE SCOLAIRE

Les écoliers ont retrouvé le 2 septembre 2019 le chemin de l'école de La Lebade et d'autres en ont découvert les locaux.

Au total 119 enfants se sont présentés et ont été répartis en 5 classes de doubles niveaux.

Malgré quelques pleurs pour les plus petits, les enfants étaient fiers et contents de retrouver leurs camarades et de reprendre leurs plus belles plumes !

L'équipe pédagogique, constituée de six enseignantes, a accueilli une nouvelle directrice et une nouvelle enseignante : Mme Dumora (CM1 –CM2) assure la direction de l'école et est déchargée administrativement le mardi par Mme Rongier, Mme Guibert (CE1-CE2), Mme Aimier (CP-CE1), Mme De Oliveira (MS-GS) et Mme Fougeron (TPS-PS-MS). Elle est également complétée par deux ATSEM et du personnel de cantine à l'écoute et au service des enfants.

Cette année, de nouveaux projets (classe de découverte à Hostens (CP-CE1-CE2), divers projets avec la Ludo-bibliothèque du Temple et de Saumos, le projet rugby avec les CM1-CM2 et les écoles de Lacanau, les sorties culturelles...) mais également des reconductions (l'apprentissage de la natation en CP et CE1 d'avril à juin à la piscine d'Andernos, le spectacle de Noël des enfants, la magie cette année financé par la coopérative de l'école, le petit livre en cadeau et le repas amélioré offerts par le SIRP, le marché de Noël avec sa chorale, la fête de l'école fin juin...) ont été ou seront à l'honneur.

Pour la réussite de ces projets, nous sommes épaulés et financés par nos différents partenaires, que nous remercions chaleureusement : le SIRP, la coopérative de l'école et l'association des parents de La Lebade (LAEL).

L'association sportive USEP a redémarré, pour la dixième année consécutive, les vendredis soir de 16h30 à 18h, pour les enfants de CE1 au CM2, grâce au bénévolat de certains parents d'élèves, bravo !

Des sorties scolaires seront organisées en fonction des projets de classe tout au long de l'année scolaire.

Tous les acteurs de l'école sont aux petits soins pour donner envie aux enfants d'aller à l'école, d'apprendre, de s'affirmer et s'épanouir en société.

La Directrice,  
Edith DUMORA

## APS LE TEMPLE « L'Esquirou »

L'accueil périscolaire L'Esquirou du Temple permet aux enfants fréquentant l'école de la commune de participer à des activités riches et variées avant et après la classe ainsi que le mercredi. Chaque année l'équipe d'animation élabore un projet pédagogique répondant aux besoins et attentes des enfants et étant en lien avec les spécificités de la commune et de son environnement. Les animatrices et les animateurs mettent l'accent sur l'éducation au développement durable, la citoyenneté, la découverte et le respect de la faune et de la flore se trouvent au cœur du projet.

Pour la seconde année, les enfants bénéficient des interventions de l'animateur et guide naturaliste de l'association Ecoacteurs en Médoc, Sébastien Geffray, dans le cadre du dispositif du Club nature. Les enfants et l'équipe d'animation se saisissent et font vivre le sentier pédagogique créé l'année passée. Ensemble, les enfants et l'équipe d'animation mettent en vie des temps d'activité en lien avec leur mascotte « Le Loup » qui voyage et s'invite chez les familles et rapporte ses aventures aux enfants de l'Accueil Périscolaire.

Depuis le printemps dernier, un partenariat existe avec la Ludo 'bibliothèque Pass'Temple permettant l'accès aux ressources du réseau des bibliothèques « Mets du Lien », de s'associer sur des projets communs et de s'enrichir de diverses expériences. Les enfants et l'équipe d'animation remercient Sylvie Serres pour son investissement. Un projet de jardin pédagogique initié précédemment continue à vivre. Anaïs, la responsable de structure et l'équipe d'animation composée de 3 animatrices Elisabeth, Isabelle et Maud ainsi que de 2 éducateurs sportifs Sylvain et Nicolas sont à l'écoute des enfants et des familles. Ils favorisent les activités en extérieur et veillent au bien-être de tous.

Contact Anaïs LEAL VEIGA : 05.56.26.57.50 [lesquirou@medullienne.fr](mailto:lesquirou@medullienne.fr)



*Les enfants entretiennent le jardin pédagogique en jouant*



## RAPPORT DU CMJ 2019

Durant les élections municipales des jeunes 2018 ont été élus Fiona Camedescasse maire avec 10 voix, Manon Serres adjointe avec 9 voix, Louna Allin conseillère municipale avec 9 voix, Kenzo Fabris conseiller municipal avec 12 voix et Sacha Nguyen conseiller municipal avec 12 voix également.

Les projets du conseil sont de continuer sur l'idée d'aider les personnes âgées ou en mobilité réduite, organiser de rencontres entre ados et personnes âgées, créer un terrain de pétanque, créer une aire de jeux pour les plus petits, un jardin potager, communiquer sur les réseaux sociaux, écouter les jeunes et leurs futures envies, avoir plus de jeux à l'école, créer une piste cyclable entre Saumos et le Temple et enfin agrandir le skate-park.

Le CMJ a également participé à l'inauguration de la ludo bibliothèque du Temple Pass'Temple.

Voici ci-joint quelques photos du CMJ:



*Voici le CMJ durant la dernière cérémonie de commémoration*



*Voici le CMJ durant l'inauguration de la Ludo bibliothèque du Temple*

# INFORMATIONS CIVILES

## NOUVEAUX HORAIRES DECHETERIE LE PORGE A PARTIR DU 02 NOVEMBRE 2019

### *Horaires d'ouverture de la déchetterie du Porge*

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
De septembre à avril inclus	8h30/12h	8h30/12h	8h30/12h	8h30/12h	8h30/12h	9h/12h 14h/17h30	9h/12h
De mai à août inclus	14h/18h	9h/12h 14h/18h	9h/12h 14h/18h	9h/12h 14h/18h	9h/12h 14h/18h	9h/12h 14h/18h	9h/12h

### *Horaires d'ouverture de la déchetterie de Castelnau de Médoc*

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
De novembre à février inclus	14h/17h30	14h/17h30	14h/17h30	14h/17h30	14h/17h30	9h/12h 14h/17h30	9h/12h
De mars à octobre inclus	14h/18h	9h/12h 14h/18h	9h/12h 14h/18h	9h/12h 14h/18h	9h/12h 14h/18h	9h/12h 14h/18h	9h/12h

## INFORMATIONS « BRÛLAGE DES DÉCHETS »

Le brûlage des déchets verts (tontes de pelouse, tailles de haies et d'arbustes, feuilles mortes,) est à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement (émission de substances polluantes dans l'air) et à la santé (émission de particules véhiculant des composés cancérigènes) et peut être la cause de propagation d'incendies. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme les plastiques ou les bois traités.

De plus, en cette période propice à la survenue d'épisode de pollution atmosphérique (en période hivernale par temps froid et sec), la combustion de biomasse peut représenter localement une source prépondérante dans les niveaux de pollution (de 40 à 65 % des émissions de particules pendant les pics de pollution). Par exemple, l'incinération de 50 kg de déchets verts produit autant de particules que 38 000 km parcourus par une voiture essence ou 6 mois de chauffage au fioul.

Cette pratique est réglementée. Sur notre département, le brûlage à l'air libre est interdit toute l'année pour les particuliers et les professionnels, et est passible d'une amende de 450 euros. Seules quelques situations peuvent bénéficier d'une dérogation préfectorale. Autrement, les déchets verts doivent être déposés en déchetteries ou dans le cadre de la collecte sélective. Il est également possible d'en faire du compost individuel.

# **LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !**

**POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,  
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !**

e ADENI/Centre de Joffre



## LE SAVIEZ-VOUS



Les Français produisent en moyenne **160 kg de déchets verts par personne et par an**. Pour s'en débarrasser, **9 % des foyers les brûleraient** alors que c'est interdit<sup>(1)</sup>, ce qui représente **près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés** à l'air libre chaque année en France (source : ADEME).



**Brûler 50kg** de végétaux émet autant de particules que...

**6 mois** de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul...



**9800 km** parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine...

**37900 km** parcourus par une voiture essence récente en circulation urbaine...



source Lig'air 2014

## Les déchets verts, qu'est-ce que c'est ?

Les déchets verts sont issus de la tonte des pelouses, de la taille de haies et arbustes, des feuilles mortes, de résidus d'élagage et de débroussaillage, de l'entretien des massifs et d'autres déchets végétaux issus de parcs et jardins...

**Particuliers, collectivités, entreprises : nous sommes tous concernés.**

<sup>(1)</sup> Par l'article 64 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) instauré en Gironde par arrêté préfectoral du 23/12/1983. Attention : en cas de non-respect du RSD, une contravention de 450 € peut être appliquée pour un particulier (article 131-13 du nouveau code pénal)

## ... valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins, plus respectueuses de la qualité de l'air et du sol, existent.

### Le broyage

Petits et gros branchages broyés permettent de **réutiliser les déchets verts sur place**, en paillage ou en apport dans le composteur.

#### **Broyez vos déchets verts sur place !**

Passez la tondeuse sur vos petits branchages pour les broyer. Renseignez-vous pour un prêt de broyeur (voisins, associations, mairies, entreprises paysagères...)

### Le paillage

#### **Simple et peu coûteux !**

Il permet de nourrir et de **conserver l'humidité** des sols, de **protéger du gel** les végétaux fragiles et il **évite la pousse des mauvaises herbes**.

Disposez feuilles mortes, résidus de jardin, brindilles et branches coupées en morceaux ou broyées au pied des plantes et arbustes

### Le compostage



#### **Individuel ou collectif**

Tonte de pelouse et feuillement peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes. Cela permet de produire directement dans son jardin **un engrais naturel et de qualité** pour toutes vos plantes.

#### **C'est facile d'être écocitoyen !**

Renseignez-vous : la majorité des collectivités mettent à disposition des composteurs et développent des projets collectifs.



### Sur votre territoire

#### **SEMOCTOM**

Livraison de kit de compostage à la demande, comprenant un composteur, un mélangeur, un seau et un guide. Certaines communes ont ouvert des plateformes dédiées aux apports de branches des particuliers. Sur ces espaces, le SEMOCTOM intervient pour broyer sur place et le broyat obtenu est ensuite disponible gratuitement pour une utilisation dans les jardins. Infos auprès de votre mairie. Un service de broyage à domicile payant existe également par l'association R.E.V. domiciliée à Camblanes et Meynac.

#### **Bordeaux Métropole**

Distribution régulière et gratuite de composteurs + subvention pour l'achat d'un broyeur de végétaux partagé.

#### **Mairie de Bordeaux**

Pour les dépôts de déchets verts, vous avez la possibilité de solliciter le service de proximité de la mairie (hors Caudéran et St Augustin) dans la limite de 10 sacs de 50 L.

#### **SICTOM Sud Gironde**

Mise à disposition de composteur gratuitement après un atelier d'une heure ou contre une contribution de 10 euros. Mise à disposition de lombricomposteurs (pour les appartements sans jardin) après un atelier d'une heure 30 et une rétribution de 10 euros. Ateliers gratuits proposés autour de la réduction de production de déchets verts et de l'utilisation de produits phytosanitaires.

#### **SMICVAL**

Mise à disposition gratuite d'un composteur et d'un bioseau en échange d'un engagement de bonne utilisation. Formations d'une heure au compostage domestique régulières, afin de diffuser les bonnes pratiques.

Détails et informations pratiques : [www.smicval.fr](http://www.smicval.fr)

**Adopter ces pratiques permet de ne pas utiliser de produits chimiques et de faire des économies !**



## Ludobibliothèque Pass'Temple

Une belle année pour Pass'Temple vient de passer. Ouverte depuis le 25 mai 2019, la ludobibliothèque s'est animée avec 18 animations pour les petits et grands, compte 265 d'adhérents, a vu passer 1825 personnes en 7 mois, a géré 4097 prêts de jeux et de livres, 7 accueils de classes, 6 accueils du centre de loisirs du temple et 26 accueils des seniors avec L'Apaam. C'était aussi des belles rencontres, de partages et de convivialités qui ont enrichis notre ludobibliothèque Pass'Temple 😊.

La nouvelle année a démarré avec une soirée jeu gourmande à l'honneur des rois. Elle se poursuivra avec de belles rencontres d'auteurs, des rendez-vous avec les enfants de 0/3 ans tous les 2ème mercredis du mois, des soirées jeux tous les derniers vendredis du mois, sans oublier nos petites mains de fée avec notre atelier couture et des surprises tout au long de l'année, surtout pour le 1er anniversaire de Pass'Temple 🍷👍.

La navette de la CDC Médullienne tourne tous les mardis. Vous avez donc accès aux 7 autres bibliothèques du réseau par le site <http://www.bibliotheques-medullienne.fr/index>



Merci à nos bénévoles, Mme Hostein Monique et Mme Jourde Florence pour leurs dévouements, mais aussi à nos partenaires qui embellissent nos animations. (La BDP, Anaïs Veiga avec son centre de loisirs, Little Mamz'l, les associations de jeux...)

Pass'Temple vous souhaite plein de réussite dans vos projets, de bonnes parties de jeux et de bonnes lectures.

Horaires d'ouverture :

Mercredi / samedi 10h - 12h / 14h – 18h  
Vendredi 14h – 19h

La ludobibliothèque  
Pass'Temple  
18 rte du Porge  
33680 LE TEMPLE

☎ 05 57 05 15 64  
✉ ludotemple@orange.fr

Meilleurs vœux!



Pass'Temple



Nos gagnants du rallye photos sur le parcours de Graveyron AUDENGE



Little Mamz'l



## LA PAGE DES SENIORS

2019 a été riche en animations au profit des seniors et vous avez largement participé à nombre d'entre elles.

Nous avons commencé, dès le 8 janvier, avec le passage de Prévenbus qui nous a accompagné tout au long du premier semestre, un mardi matin par mois, en nous proposant 2 ateliers différents par séance.

Le mardi 5 mars, vous avez été nombreux à participer à la journée de sensibilisation « **sécurité routière** » animée par l'AMSRA. Nous avons révisé nos connaissances sur le code de la route et testé nos réflexes avec un simulateur de conduite dans la joie et la bonne humeur. Entrecoupée par un déjeuner pris en commun au restaurant « Le petit Temple », cette journée a été fort appréciée par les participants.

Puis une première série de 10 cours **d'initiation à l'informatique**, organisée par l'ASEPT et **animée** par Cécile, de l'AAPAM, a commencé le 2 avril. Elle a regroupé 12 participants enthousiastes et une seconde série a débuté en septembre. La dernière, le 2 décembre a accueilli le correspondant du Journal du Médoc qui a publié un article à ce sujet.

Des cours complémentaires d'informatique seront dispensés en début d'année 2020, très certainement le lundi matin de 10h00 à 12h00 à la ludobibliothèque. Des tablettes sont en cours d'acquisition pour vous permettre de les suivre et bien évidemment vous pourrez venir avec votre propre matériel. Il vous appartient de vous faire connaître si vous êtes intéressé et de préciser vos attentes dans ce domaine pour que cela soit le plus profitable possible pour tout le monde.

Ce sont aussi une réflexologue et une sophrologue qui animent des **séances de sophro-réflexologie** pour vous apporter détente et gestion du stress, une fois par mois, pendant une heure et demie. Les participants apprécient particulièrement ces moments de relaxation où l'on ne pense plus à rien qu'à être à l'écoute de soi.

Des ateliers mémoire ont eu lieu d'octobre à décembre, à raison d'une séance par semaine. Ils étaient animés par Florence de l'AAPAM, là encore dans la convivialité et le sourire aux lèvres.

Ces activités se déroulent pour la plupart dans notre superbe ludothèque qui tient là son rôle de lieu de rencontres et d'échanges, permettant de créer du lien et de rompre l'isolement.

Certains fidèles y viennent du reste, très régulièrement, pour y jouer à la belote. Que ceux qui hésitaient encore passent la porte et viennent aussi s'y distraire.

Ces ateliers, dédiés aux Seniors, ont été mis en place à votre intention, sous l'impulsion du Conseil Municipal, non pour vous apporter ce que vous connaissez déjà, mais bien pour vous faire découvrir d'autres centres d'intérêt mais surtout, surtout partager de bons moments dans la bonne humeur.

Ils sont entièrement gratuits car financés par la conférence des financeurs, regroupement des caisses de retraite, des complémentaires, du Département, de l'Agence Régionale de la Santé et autres institutions œuvrant pour les retraités.

Au programme pour 2020, mise en place de l'activité « Prévention des chutes et maintien de l'équilibre » sous la houlette de Florence de l'AAPAM. Les séances sont programmées les jeudis matin de 10h30 à 12h00 à la salle des fêtes, à partir de fin avril.

Nous en reparlerons lors d'une prochaine réunion d'information au cours de laquelle toutes les informations vous seront données.

Pour y faire suite, à compter de la rentrée prochaine, des cours de pilâtes/stretching adaptés aux seniors ont été envisagés ainsi que peut être de la sophrologie (*Méthode exclusivement verbale et non tactile, la sophrologie emploie un ensemble de techniques qui vont à la fois agir sur le corps et sur le mental. Elle combine des exercices qui travaillent à la fois sur la respiration, la décontraction musculaire et l'imagerie mentale*).

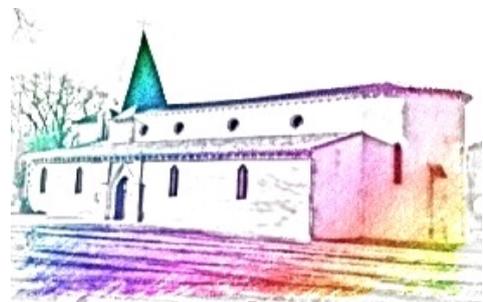
Si vous avez d'autres envies, d'autres demandes, n'hésitez pas à nous le faire savoir et nous verrons comment les mettre en œuvre.

*Information auprès  
de la mairie au 05 56 26 51 31 ou  
de Bérengère GASSIAN au 06 89 09 60 23*

# Les Assoc'



ANCIENS COMBATTANTS	HALARD Olivier	06.72.00.11.96
UNION SPORTIVE LE TEMPLE LE PORGE FOOTBALL	SEGONNES Bertrand	06.62.17.40.24
UNIONS PROPRIETAIRES CHASSEURS	MAURIN Gérard	05.56.26.55.33
ASSOCIATION D.F.C.I	MAURIN Jean-Jacques	06.89.93.05.58
ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE	PREVOT Jérôme	06.77.85.88.54
FOL2FITNESS	JEANDEL Virginie	06.25.93.48.66
ASSOCIATION DES AMIS DE L'EGLISE ST SAUVEUR	BIESSE Jean-Pierre	06.85.43.79.38
ASSOCIATION DES AMIS DE LA LEBADE	CHAUTARD Didier	06.35.21.50.49





## ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

### LE TEMPLE 33680

*Chers amis,*

*L'année 2019 fut enrichissante pour notre association qui compte désormais 55 adhérents regroupant les anciens AFN, les militaires d'active et de réserve, les anciens pompiers professionnels et volontaires du SDIS 33 et les sympathisants.  
Nous nous retrouvons dans le même esprit celui du devoir de mémoire et du soutien à nos forces militaires et de sécurité.*

*Les évènements récents sur notre territoire mais également au niveau mondial nous démontrent que la paix n'est jamais définitivement acquise.*

*8 mai, 18 juin, 11 novembre et 5 décembre sont pour nous des dates qui symbolisent l'engagement de la France pour assurer son indépendance, elles doivent avoir valeur de souvenir et d'exemple pour nos jeunes.*

*Vous avez pu constater que le 11 novembre dernier nous n'avons eu aucun prêtre pour célébrer l'office religieux, c'est donc André PROUVOYEUR assisté des bénévoles de la paroisse qui a conduit les prières en mémoire des morts pour la France, qu'il en soit remercié.*

*J'ai donc sollicité notre évêque nouvellement nommé par le Saint Père à BORDEAUX afin qu'il prenne en considération les dates du 8 mai et du 11 novembre et qu'un prêtre puisse célébrer une messe en ces occasions, nous le devons à nos morts.*

*Le bureau exécutif et moi-même vous souhaitons une très bonne année 2020 ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, santé et bonheur.*

*Le Président  
Olivier HALARD*

*Adresse postale : Association Anciens Combattants Mairie 18 route du Porge 33680 Le Temple Médoc*

# UNION SPORTIVE LE TEMPLE LE PORGE FOOTBALL

USTP souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2020, de l'activité physique pour la santé et du bonheur pour tout le monde...

On s'attend à une fin de saison jusqu'à fin Mai, bien chargée avec peu de weekend de libre pour nos équipes seniors.

Les intempéries d'Octobre et de Novembre nous ont fait remettre pas mal de matchs, pour les seniors féminines, 7 matchs disputés sur 20 rencontres avec pour l'instant une belle 2ème place en championnat et un quart de finale de coupe du district à jouer, bon début de nos féminines et de leur nouveau coach Yoann Malbec.

Pour nos séniors garçons : 8 matchs disputés sur 22 et une 9ème place pour l'instant mais beaucoup d'espoir en eux et leur entraîneur Collado Salvador pour la fin de saison...

Depuis début Janvier nous participons à un criterium à 7 seniors garçons, 1 match disputé pour l'instant ce qui a permis à certains anciens de rechausser les crampons dans la bonne humeur.

L'École de foot est également présente au sein de l'USTP, grâce à du bénévolat de joueurs et joueuses et la participation des parents, nous avons une catégorie U6-U7 année 2014-2013 et deux équipes U8-U9 année 2012-2011...

La deuxième phase vient de commencer. Des nouvelles tenues pour nos enfants sont arrivées, merci à Peinture Service au Porge et à l'Asperge Templaise pour ces équipements.

A noter pour la saison prochaine, qu'une nouvelle catégorie revient avec les U10-U11 année 2010-2009

Bien-sûr nous souhaitons la bienvenue à tous nouveaux joueurs ou nouvelles joueuses, ainsi qu'aux enfants qui voudront rejoindre l'USTP Football, d'ici la fin de saison ou pour la saison prochaine.

Merci à nos 2 communes Le Porge et Le Temple pour leur soutien Financier et Moral qui permet à l'USTP de durer dans le temps

Amicalement

USTP FOOTBALL

# ACST

Bonjour à tous les habitants de notre beau village,

Toute l'équipe de l'ACST profite de ce petit mot au sein de votre bulletin municipal afin de vous transmettre tous nos vœux pour cette nouvelle année 2020 qui a commencé



2019 a été signe d'un renouveau pour notre association culturelle et sportive du temple dite ACST. En effet, de nouveaux membres se sont joints à nous, une nouvelle adresse mail pour nos futurs échanges : [acst.temple@gmail.com](mailto:acst.temple@gmail.com) ainsi qu'une nouvelle page Facebook : [acst'emple](https://www.facebook.com/acst.temple) ont vu le jour, où vous pourrez y retrouver toutes nos actualités.

#### **Pour revenir sur nos manifestations de cette année passée :**

- début janvier, le père-noël est revenu vers vos enfants afin de leur distribuer ses chocolats d'amitié.
  - le bal de la St SAUVEUR fut un agréable moment d'échanges et de partages avec vous, beaucoup de participants pour notre repas du soir malheureusement moins pour le tournoi de pétanque du lendemain.
  - la soirée FRISSON pour Halloween a eu un franc succès auprès de vos petits monstres.
- Nous tenions à remercier tous les habitants qui ont ouverts leurs portes afin de remplir tous ces petits sacs à bonbons.
- notre soirée italienne fut très appréciée par nos nombreux participants et nous a laissé plein de souvenirs grâce à ce dîner d'évasion préparé par notre traiteur local.

#### **2020 est signe de plusieurs projets :**

- le 11 janvier, notre traditionnelle galette des rois.
- le 18 avril, retour d'un loto en faveur d'une association pour enfants malades.
- mai/juin, afin de profiter des beaux jours, nous aimerions vous retrouver pour une sortie en canoë sur la Leyre ou une visite de l'écomusée de Marquèze (un vote sera proposé sur notre page Facebook)
- fin juillet, bien entendu nous renouvellerons notre traditionnelle fête de la St SAUVEUR.
- et suite au bon retour de notre première soirée FRISSON, HALLOWEEN sera de retour dans nos rues avec toutes vos petites créatures.

*Plusieurs soirées à thème et repas dansant sont en pourparlers*

N'hésitez à venir partager avec nous vos envies via notre réseau social facebook [acst'emple](https://www.facebook.com/acst.temple) ou par mail [acst.temple@gmail.com](mailto:acst.temple@gmail.com)

Nous restons à votre écoute car notre but est de faire revivre cette petite association qui a malheureusement perdu en notoriété

Au plaisir de vous retrouver ou rencontrer .....

Le président  
Mr Jérôme PREVOT



L'association **FOL2FITNESS**

Souhaite la bienvenue aux nouvelles adhérentes venues suivre les cours de fitness et remercie les fidèles sportives qui ont renouvelé leur confiance à nos coachs sportifs diplômées.

Margot et Nathalie nous transmettent leur passion et c'est en musique et dans la bonne humeur que nous pouvons nous défouler.

Janvier est le mois des bonnes résolutions, pourquoi pas se mettre au sport !

Rendez-vous à la salle des fêtes du TEMPLE

**JEUDI** avec **Margot**

**18h30 à 19h30 : ZUMBA** : Cours de fitness dans

*é, alliant exercices physiques sur des musiques principalement latines, permettant de brûler des calories tout en s'éclatant*

**19h30 à 20h30 : STRONG (by zumba)** : 1 heure d'enchaînement d'exercices chorégraphiés, de squats, fentes, sprints, sauts, burpees, pompes, abdos ... tout y passe. Programme parfait pour tous ceux et celles qui souhaitent avoir un corps plus musclé.

**VENDREDI** avec **Nathalie**

**18h30 à 19h30 : PILATES** : Gym douce du corps, exercices posturaux, mouvements de renforcement et d'étirement des muscles profonds et stabilisateurs



Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :

Virginie Jeandel : 06 25 93 48 66

[Fol2fitness@gmail.com](mailto:Fol2fitness@gmail.com).

Facebook : **Fol2fitness Le Temple**



**ASSOCIATION DES AMIS  
DE L'EGLISE SAINT SAUVEUR  
DU TEMPLE**

Chers amies(is),

Mon équipe et moi même tenons à vous présenter nos meilleurs voeux et surtout vous souhaiter une bonne santé tout au long de l'année 2020.

L'année 2019 a été une année difficile en ce qui concerne les travaux prévus, les entreprises choisies n'ayant pas tenu leurs engagements.

Malgré tout, la rénovation des vitraux a commencé, les deux parties latérales sont terminées reste à faire le chœur et les parties hautes de la nef.

Pour ce qui est du toit et c'est le plus urgent (nombreuses infiltrations) nous avons prévu de le refaire à neuf et avons un devis signé avec l'entreprise OCEABOIS avec la promesse d'achèvement de travaux avant fin Juillet. Celle-ci n'a pas tenu son contrat et a finalement renoncé au chantier. Nous avons dû contacter d'autres entreprises qui nous ont établis des devis plus élevés ce qui est gênant par rapport aux subventions demandées et accordées. Nous devons prendre une décision en réunion afin que les travaux soient réalisés avant la fin du printemps.

N'ayant pas les dates de ceux-ci nous ne pouvons pour l'instant retenir une date de concert. Nous vous en ferons part au plus vite.

Nous préparons avec enthousiasme notre fête de village de la Saint Sauveur, qui aura lieu cette année le 26 Juillet, et espérons que nous serons aussi nombreux qu'au repas champêtre de l'année 2019 où un orchestre a mis une ambiance de folie.

L'apéritif sera offert à tous.

A très vite.

Jean-Pierre Biesse

Siège social : Mairie du TEMPLE - 33680 LE TEMPLE

# LES AMIS DE L'ÉCOLE DE LA LEBADE

L'année scolaire est repartie à grand pas et l'association "les Amis de l'Ecole de La Lebade" pour sa 14ème année reprend ses actions.

Cette association, n'a, depuis son origine, qu'un seul but, c'est d'œuvrer pour le bien être des enfants en participant ou organisant différentes manifestations pour que la totalité des bénéficiaires soient utilisés au mieux en concertation avec l'équipe enseignante de l'école. Nous avons sur l'année 2018/2019 financé environ 50% d'une classe neige et divers abonnements à des revues.

Projets pour cette année:

- Nous avons organisé avec l'accueil périscolaire un vide chambre le 16 novembre.
- Nous avons participé au Téléthon avec plusieurs associations le 7 décembre.
- Le marchés de Noël le 20 décembre à la salle des fêtes de Le Temple.

- Nous aurons aussi le loto qui sera organisé le 28 mars 2020 à la salle des fêtes de Saumos.

- La fête de l'école le 26 juin 2020



vous vous espérons toujours aussi nombreux à nos différentes manifestations et comptons sur vous pour leurs réussites.



Cette fin d'année nous permet de vous remercier, toutes et tous, pour votre soutien, ainsi que pour votre participation.

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année et tous nos vœux pour cette nouvelle année 2020.

Le bureau de LAEL

## VIE PAROISSIALE



Notre secteur pastoral est sous la responsabilité de l'abbé Guy Météreau, aidé par l'abbé Yves Bouygue et par le prêtre Geoffroi Gardair, professeur au séminaire de Toulouse.

Ce dernier, présent à mi-temps sur notre secteur, est venu de Piquey, célébrer sa 1<sup>ère</sup> messe au Temple le dimanche 3 novembre 2019, jour de la tempête Amélie. Suite aux violentes rafales, il n'y avait pas d'électricité ce jour-là. Quatre personnes courageuses ont assisté à cette messe, à l'issue de laquelle les participants ont pu échanger autour d'un café réconfortant.

Du fait de ce manque de prêtres, l'alternance des célébrations a lieu avec 4 communes, Lège, Le Porge, Saumos et Le Temple. Ainsi, nous avons environ une messe par mois.

### **Catéchisme**

Le catéchisme est assuré par Marie-Thérèse Boivert, le mardi à 17 h au Porge. Un groupe d'enfants du Temple et de Saumos y participe.

Un après-midi KT Fête, regroupant tous les enfants du secteur, a eu lieu à Piquey le samedi 7 décembre. Une messe en soirée a clôturé ce regroupement.

### **Evènement du Secteur**

Au cours du mois de juillet 2019, plusieurs communes du Bassin d'Arcachon ont eu le privilège d'accueillir dans leurs églises les reliques de Ste Thérèse de l'enfant Jésus et de ses parents, Louis et Zélie Martin.

### **Diocèse**

Le 14 novembre 2019, Mgr Jean-Paul James a été nommé archevêque de Bordeaux en remplacement du Cardinal Jean-Pierre Ricard.



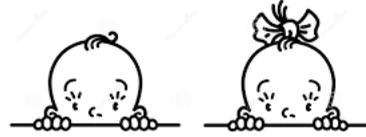
*crèche*

*La prochaine messe dans notre église du Temple aura lieu à l'occasion de la journée des aînés, le samedi 1<sup>er</sup> février 2020 à 11h*

Contacts : Mariages	Jean-Claude Jacob	05 57 70 90 86
Baptêmes	Sabine Perbos	05 56 26 53 22
Obsèques	Maryse Nouette	05 56 26 51 08
ou	Joëlle Ornon	05 56 26 51 18
Secrétariat		05 57 70 48 05

# L'ÉTAT CIVIL 2019

## NAISSANCES



Jules, Nour RIVIERE	02 janvier
Luna, Alix DRIOT	06 février
Gabriel, Phillipe, Jean LAGUEYTE	28 mai
Bastien, Noël CHAMPAGNE	11 août
Gabin, Jacques JULIEN	02 août
Lana, Marie, Patricia POUXVIELH	29 septembre
Hina EONET LACHAUD	18 novembre
Sacha, Greg DESGENS	06 décembre
Timéo, Christophe PREVOT	31 décembre



## MARIAGES

Sylvie, Jany, Nicole SEGAS - Branislav MIHAJLOVIC	15 juin
Céline CAM - Brice, Jonathan PAYET DESRUISSEAUX	21 août
Magdolna, Maria KAPOSSY- Jean-Pierre, Georges, Robert RABILLON	19 octobre

## DÉCÈS



Denise DARRIET ép GASSIAN	21 mai
Marie, Andréa CASTAING ép MOUTIC	02 novembre

# LE BLOC-NOTES

## URGENCES

SECOURS DEPUIS PORTABLE	112
SAMU	15
POMPIERS	18
POLICE	17
GENDARMERIE LACANAU	05.57.17.07.60
GENDARMERIE CARCANS	05.57.03.30.46
ENFANTS DISPARUS	116.000
RESEAU GARDE PHARMACIES	3237
DROGUE INFO SERVICE	0.800.21.13.13
ECOUTE ALCOOL	0.811.91.30.30
VIOLENCES CONJUGALES	3919
ENFANCE MALTRAITEE	119

## DIVERS

ECOLE	05.56.26.51.82
CANTINE / APS-ALSH L'ESQUIROU	05.56.26.57.50
DEPANNAGE EAU	09.77.40.11.17
DEPANNAGE ELECTRICITE	09.72.67.50.33
SALLE POLYVALENTE	05.57.70.91.43

**AGENCE POSTALE : 05.56.26.53.66**

Une tablette tactile est mise gratuitement à disposition des usagers du bureau de la Poste  
Elle permet l'accès :

- Aux services de la Poste pour les clients et les usagers,
- Aux services publics
- Aux sites internet (Commune, Médullienne et Pays Médoc)

### **La Mairie**

18 Route du Porge, 33680 Le Temple  
**Téléphone** : 05 56 26 51 31    **Fax** : 05.57.70.92.70  
**Email** : [mairiedutemple@orange.fr](mailto:mairiedutemple@orange.fr)

Horaires

**Lundi – Vendredi de 8h30 à 12h00 et 16h00 à 19h00**

**Mardi-Mercredi-Jeudi de 8h30 à 12H30**

*Nathalie BOMPAIN : Accueil, Agence postale,*

*Nathalie BOURGALLE : Secrétaire de Mairie, Comptabilité*

*Céline CANET : Urbanisme, État civil*